

## Document d'information

# LA POLITIQUE CANADIENNE EN AFRIQUE DU SUD

### Question et contexte

En Afrique du Sud, l'apartheid fut un système de ségrégation raciale institutionnalisée qui a toujours une incidence sur tous les aspects de la vie quotidienne : aspects sociaux, culturels, politiques et économiques.

Lors de leur réunion à Vancouver, en 1987, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont autorisé la création du Comité des ministres des Affaires étrangères sur l'Afrique australe (CMAE). Ce Comité, présidé par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, comprend les ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de la Guyana, de l'Inde, de la Malaisie, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Il surveille l'application des sanctions du Commonwealth contre l'Afrique du Sud et l'exécution des programmes d'aide aux victimes de l'apartheid, en plus d'appuyer le processus de négociation.

Par suite des importantes mesures prises par le gouvernement sud-africain en 1990, le Comité s'est réuni, en février 1991, à Londres. Les ministres des Affaires étrangères ont alors adopté un modèle de «gestion programmée» des sanctions qui lie le relâchement de ces dernières à des progrès réels en vue d'éliminer l'apartheid en Afrique du Sud et non pas à de simples déclarations d'intention. Le Comité a convenu de maintenir les sanctions en matière de commerce, d'investissement et de finances jusqu'à ce que des réformes constitutionnelles concrètes aient été apportées, ces sanctions étant le moyen le plus efficace de lutter contre l'apartheid.

Le CMAE s'est de nouveau réuni, en septembre 1991, à New Delhi et a reconnu que certains progrès avaient été réalisés en Afrique du Sud. Les ministres des Affaires étrangères ont recommandé qu'à leur prochaine réunion, à Harare au Zimbabwe, les chefs de gouvernement du Commonwealth conviennent de lever immédiatement les sanctions touchant la population et de lier l'abolition éventuelle des sanctions sur le commerce et les investissements aux progrès des négociations. Les sanctions financières seraient maintenues tant que les parties ne se seraient pas entendues sur le libellé d'une nouvelle constitution démocratique. Les ministres étaient d'avis que cette approche progressive de la levée des sanctions tient compte des progrès accomplis tout en maintenant les pressions en faveur d'autres